En bref…

Vous cherchez un logement temporaire, un pied à terre, un logement le temps de … Camelot Europe propose, via la protection par occupation de biens temporairement vacants, un espace atypique sous un format de co-occupation pour vous loger rapidement et temporairement.

Une solution rapide et souple de logement temporaire à moindre coût !

- Prix modique de la redevance
- Souplesse de l'hébergement
- Lieux atypiques et grands espaces
- Réseau Camelot en France et en Europe
- Possibilité de transfert sur d'autres immeubles

Qui est Camelot Europe ?

Gestionnaire de biens immobiliers, en attente d'être vendus ou reloués, Camelot Europe est présent dans 8 pays européens. Nous proposons de vivre à moindre coût dans des immeubles originaux. Une solution souple qui permet également de préserver les bâtiments.

Présent partout en France, consultez nos équipes et visitez notre site Internet pour trouver une résidence proche de votre lieu de travail.

Vous souhaitez devenir Résident Temporaire Camelot Europe ou obtenir plus d'informations ?

Inscrivez –vous sur notre site internet :

cameloteurope.com

Ou Appelez-nous au 01 79 36 08 30

Ils parlent de nous :

CAMELOT EUROPE

vacant property specialists

- ✓ Vous cherchez une solution pour vous loger rapidement et à moindre coût ?
- ✓ Vous souhaitez emménager rapidement ?
- ✓ Sans vous engager à long terme ?

Vivez la vie de château à 254€/mois !

cameloteurope.com

Pour qui ?

- Une personne majeure
- En activité professionnelle ou formation rémunérée
- Célibataire ou en couple
- Capable d'aménager rapidement
- De l'union européenne ou avec titre de séjour

Comment ?

Nous vous demanderons les documents suivants :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile
- Justificatifs professionnels – 3 derniers bulletins de salaire
- RIB
- Photo d'identité
- Engagement de relogement par la famille ou un proche
- Assurance habitation

Avantages d'un logement Camelot Europe:

- Le coût : 254€/mois – eau chauffage électricité inclus
- Les avantages de la colocation sans les contraintes d'espaces
- Vous souhaitez partir : prévenez-nous 15 jours à l'avance !
- Un contrat de résidence temporaire et un règlement intérieur clair garantissant une occupation paisible des lieux
- Le réseau Camelot
- L'opportunité de vivre dans des lieux atypiques

Un résident temporaire Camelot doit :

- Etre flexible et prêt à vivre dans des lieux atypiques
- Avoir un bon sens des responsabilités

Quoi ?

- Des bâtiments plus ou moins atypiques
- En co-occupation : partage de la cuisine et salles de douche
- Les chambres sont personnelles, non meublées et ferment à clés
- Pour 254€/mois CC

Combien ?

A payer par CB ou virement bancaire	
Redevance mensuelle :	254 €
Dépôt de garantie :	600 €
Frais de dossier :	75 €
Pack sécurité incendie	100 €

Occupez un bureau, une maison de retraite ou même un château pour 254 € tout inclus seulement !